

Ordre du jour :

- Introduction
- Priorisation des projets : mise en lots
- Suites
- Divers

Présences :

- CLDR : voir liste annexe 1
- Commune : Laurent Maillen
- FRW : Bruno Echterbille et Alisée Lequeux
- Auteurs : Thierry Joie et Thierry Jaumain

Points à l'ordre du jour :

• **Introduction**

Le Bourgmestre souhaite la bienvenue aux membres présents. La FRW introduit ensuite la réunion en resituant l'étape de la priorisation sur tout le processus d'élaboration.

• **Priorisation des projets : mise en lots**

Contenu

La mise en lots consiste en une répartition des projets en fonction de plusieurs éléments :

- Lot 0 = projets réalisés en cours ;
- Lot 1 = projets aboutis, localisés, précis => à réaliser à court terme (dans les 3 ans) ;
4-5 projets matériels et 3 projets immatériels
- Lot 2 = projets relativement précis, pas forcément localisés => à réaliser à moyen terme (dans les 6 ans) ;
5 projets et 3 projets immatériels
- Lot 3 = projets peu précis, pas aboutis => à réaliser à plus long terme (dans les 10 ans).

Répertoire

Cette répartition est provisoire. Elle va permettre à l'auteur de projet de travailler sur des fiches projets lors des prochains mois. Par ailleurs, au cours de la mise en œuvre du PCDR, il est toujours possible, en fonction des opportunités, de changer l'ordre de mise en œuvre des projets.

Les projets seront analysés selon la matrice réalisable/cohérent. La FRW définit les termes « **réalisable** » et « **cohérent** » selon ces critères :

Réalisable

- Rapidité par rapport au début de la mise en œuvre ;
- Financement ;
- Structure(s) porteuse(s) : Commune, CLDR, autres organismes (parc naturel, maison du tourisme, ...).

Cohérent

- Respect de la stratégie (et par conséquent des besoins de la population) ;
- Large public (collectif).

Méthode

Lot 1 => Les projets matériels et immatériels seront traités séparément. Pour cette partie, pour les projets matériels comme pour les projets immatériels, les membres de la CLDR sont invités à choisir les projets prioritaires : 5 matériels et 3 immatériels en les listant sur un petit carton individuel. Pour ce faire, les projets sont repris sur une diapositive et affichés en grand devant eux sur l'écran.

Les projets sont passés en revue un à un et les animateurs FRW comptabilisent le nombre de votes par projet en direct. Étant donné que 19 membres étaient présents : 95 (19x5) votes pour les projets matériels sont requis (**rouge**) et 57 (19x3) votes pour les projets immatériels (**vert**). Un vote = un point. Les projets ayant reçu le plus de points sont retenus pour le lot 1.

Lot 2 => même principe.

Projets matériels	
= Espace ressources locales (bois, eau, économie circulaire, marché) 7	Connexion au gaz de ville 2 2
= Vance – presbytère + jardin + terrain grand feu 7	Divers (cf. liste projets villageois restants) 3 11
= Sainte-Marie – place communale 9	Nouveau lotissement (extension Mouche d'Ethe) 2 1
= Etalle – passerelle sur la Semois + espace Semois 11	Aménagement rue du Moulin (coexistence usagers) 9
= Etalle – espace culturel modulable + sentier de l'art 11	Tronçons de voies lentes (à déterminer) 9
Villages – jardins et vergers partagés dans les villages 3 6	Remise en service du patrimoine historique 3 6
Convention des Maires (réalisation des projets) : réseau de chaleur, ... 2 1	Hall relais filière bois 3 3
Logement tremplin 4 7	Espaces covoiturage 3 7
Espace <u>co-working</u> 5 9	Réaménagement du Cercle Saint-Blaise 2 3

Résultats lot 1 et lot 2 projets matériels

Lot 1 : total des votes = 95 voix

Après le vote des projets en lot 1, 7 projets ont un minimum de 7 voix :

- Espace ressources locales (bois, eau, économie circulaire, marché)
- Vance – presbytère + jardin + terrain grand feu
- Sainte-Marie – place communale
- Etalle – passerelle sur la Semois + espace Semois
- Etalle – espace culturel modulable + sentier de l'art
- Aménagement rue du Moulin (coexistence usagers)
- Tronçons de voies lentes (à déterminer)

Les membres manquent d'informations pour pouvoir décider quels projets pourraient créer le lot 1. Face à ce constat et par respect des critères « réalisable » et « cohérent », les auteurs proposent de travailler plus en

profondeur sur ces 7 projets et de revenir vers la CLDR dans le mois de septembre avec des informations plus précises. Cette méthode de travail permettra aux membres de prendre la meilleure des décisions quant à la priorisation des projets en lot 1 et en lot 2.

Afin de tout de même compléter la liste du lot 2, les membres sont invités à revoter pour 3 projets (en dehors de ceux déjà sélectionnés – en rouge sur le tableau) afin d’avoir une enveloppe de 10 projets en lots 1 et 2.

Lot 2 : total des votes = 57 voix (sur le tableau, nous comptabilisons 56 voix ; malgré cette erreur, la CLDR affirme être d’accord avec ces choix et ne souhaite pas revoter).

- Logement tremplin
- Espace co-working
- Divers (cf. liste projets villageois restants)

Répertoire :

- Villages – jardins et vergers partagés dans les villages
- Convention des Maires (réalisation des projets) : réseau de chaleur, ...
- Connexion au gaz de ville
- Nouveau lotissement (extension Mouche d’Ethe)
- Remise en service du patrimoine historique
- Hall relais filière bois
- Espaces covoiturage
- Réaménagement du Cercle Saint-Blaise

Projets immatériels

Engagement d'un coordinateur culturel + organisation de la mobilité culturelle 10	Salon des entreprises locales (mission ADL) 3
PCAR II 8	Marché des produits locaux 5
Extension et requalification du PAE bois 3	Réseau social local : (communication, sécurité routière, SEL) 12
Réflexion sur la réaffectation du Cercle Saint-Blaise 2	Etude mobilité rue du Moulin 6
Séminaire sur les nouvelles formes de logement 7	GT hôpital <u>Houdemont</u> 3

Résultats lot 1 et lot 2 projets immatériels

Il est décidé à l'unanimité de fusionner le projet séminaire sur les nouvelles formes de logement avec le PCAR II.

Lot 1 : total des votes = 57 voix (sur le tableau, nous comptabilisons 59 voix ; malgré cette erreur, la CLDR affirme être d'accord avec ces choix et ne souhaite pas revoter). Voici les projets qui ressortent en lot 1 :

- Engagement d'un coordinateur culturel + organisation de la mobilité culturelle
- PCAR II + séminaire sur les nouvelles formes de logement
- Réseau social local : communication, sécurité routière, SEL, ...

Lot 2 : Pour cette partie, les membres décident de suivre la numérotation attribuée grâce au lot 1, le lot 2 se dessine naturellement comme suit :

- Marché des produits locaux
- Étude mobilité rue du Moulin

Répertoire

- Extension et requalification du PAE bois
- Réflexion sur la réaffectation du Cercle Saint-Blaise
- Salon des entreprises locales (mission ADL)
- GT hôpital Houdemont

Les projets immatériels devront bien entendu être revus lorsque les projets matériels seront définitivement répartis en lot 1 et en lot 2 afin d'avoir un ensemble de projets harmonieux.

- **Suites**

- Les auteurs approfondissent donc les différents projets pointés en rouge et reviennent vers la CLDR.
- Une fois la priorisation définie, un retour à l'ensemble de la population se fera via le bulletin communal.

*Pour la Fondation rurale de Wallonie,
Bruno Echterbille et Alisée Lequeux*

Annexe 1 : Liste des présences des membres de la CLDR du 22 juillet 2020

PRÉSENTS (19) :

Titre	Nom	Prénom
M.	Bechet	Michel
M.	Boussard	Roger
M.	Collignon	Joseph
Mme.	Comblen	Julie
Mme.	Dury	Caroline
M.	Felten	Sylvain
Mme.	Hanus	Mélissa
M.	Lemaire	Aurélien
M.	Lemaire	Pierre
Mme.	Libois	Laurence
Mme.	Maillen	Angélique
Mme.	Neuberg	Cécile
M.	Peiffer	Sébastien
M.	Postal	Thierry
Mme.	Renauld	Marie
M.	Servais	Jean-Marc
M.	Thiry	Henri
Mme.	Verlaine	Cindy
M.	Warzée	Pierre

EXCUSÉS (4) :

Titre	Nom	Prénom
Mme.	Bricot	Fabienne
Mme.	Lequeux	Françoise
Mme.	Mauny	Isabelle
Mme.	Van Buggenhout	Lieve